
Adresse de la société populaire de Baron (Oise) qui félicite la Convention sur son décret en faveur des indigents vieillards ou infirmes et celui sur les parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Baron (Oise) qui félicite la Convention sur son décret en faveur des indigents vieillards ou infirmes et celui sur les parents des défenseurs de la patrie, lors de la séance du 17 messidor an II (5 juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 398-399;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25814_t1_0398_0000_11

Fichier pdf généré le 30/03/2022

grand peuple vous juge, c'est sur vos actions. Et qui avait plus fait avant vous ? Qui avait osé tant faire ? Ceux qui vous ont précédé au poste que vous remplissez si dignement semblaient vouloir rompre les fers qui nous enchaînaient ; mais leur peu d'énergie nous aurait remis un joug peut être plus avilissant ; l'idole était encore devant eux, et ils n'osaient l'ébranler ; son antiquité leur en imposait. Et comme s'ils n'eussent pas reconnu que ce qui est élevé de la main de l'homme peut être détruit de la main par l'homme, ils auraient voulu donner à cette idole une nouvelle dorure pour la conserver plus longtemps ; mais vous, au risque de vos jours, vous l'avez frappée dans ses fondemens et sans craindre l'explosion, vous voulez en extirper jusqu'à la dernière racine, *ramenant tout à la simple nature que l'Eternel préside, vous ne voulez honorer que lui et les vertus ; vos entrailles s'attendrissent à la vue des malheureux ; leur état vous intéresse par dessus tout ; aussi prenez-vous tous les moyens qui sont en votre pouvoir, pour adoucir leur sort ; continuez dignes représentans, toute l'Europe vous contemple, et des millions de bras sont toujours levés pour punir les monstres qui oseraient porter un fer meurtrier sur vous ; connaissez tous les vrais amis du nouvel ordre de choses ; voici le moment de la réunion générale [.] Décrété que [.] le 10 août v.s. [.] qui que ce soit sans cause légitime ne pourra se dispenser de jurer fidélité à la Patrie au pied de l'arbre de la liberté. Déclarez suspects tous ceux qui ne s'y présenteraient pas. Prononcer des peines terribles car enfin celui qui n'aime pas sa Patrie doit en être chassé ».*

BIZIEU l'ainé, GALY, TRIQUET aîné,
F. CHOLLIÈRE, THIERRY (présid.)

5

Les membres composant la société populaire de la commune d'Alzonne écrivent à la Convention nationale qu'elle a bien mérité de l'univers entier en faisant tomber les têtes des conspirateurs et des traîtres qui voulaient redonner des fers à un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir. Ils annoncent que le fanatisme est entièrement anéanti dans leur commune, et terminent par inviter la Convention à rester à son poste pour perfectionner la régénération et le bonheur du peuple français.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[Alzonne, 11 prair II]. (2)

« Législateurs,

Vous avez bien mérité de l'univers entier en faisant tomber les têtes des conspirateurs et des traîtres qui voulaient perdre la liberté et légalité sous le masque du patriotisme et de vouloir encore enchaîner un peuple qui a juré de vivre libre ou de mourir, vous avez été lorgane de nos vœux, recevez notre reconnaissance.

(1) P.V., XLI, 30. Bⁱⁿ 21 mess. (1^{er} suppl^t).

(2) C 309, pl. 1207, p. 15.

Soyez inébranlables à votre poste, nous sommes toujours avec un pied en lair pour marcher le pas de charge afin de nous rendre auprès de vous pour vous faire un rempart de nos corps.

Nous vous annonçons que le fanatisme avait fait des progrès dangereux dans cette commune, nous avons fait partir le curé constitutionnel, il nous a fait ses adieux, nous présageons que son absence va réunir les opinions, et que désormais nous n'aurons d'autre culte que celui de la vertu, de l'humanité et de la bienfaisance.

Vive la République, une et indivisible, vive la Montagne ».

[2 signatures illisibles]

6

L'agent national provisoire du district de Wissembourg annonce à la Convention nationale que les citoyens de ce district ont célébré la fête, à jamais mémorable, du 20 prairial, dédiée à l'Etre-Suprême, avec un enthousiasme et une allégresse inexprimable.

Parmi les différens rapports satisfaisans, il joint la traduction d'une adresse des communes de Hanspach, Hossen et Ingolsheim, qui exprime la reconnaissance éternelle de ces trois communes pour le décret qui a terrassé l'athéisme.

Insertion au bulletin; renvoi au comité de salut public (1).

7

La société populaire de Baron, département de l'Oise, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur les décrets en faveur des indigens vieillards ou infirmes, et des parens des défenseurs de la patrie, et sur ceux qui facilitent l'achat des biens nationaux. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit purgée de tous les traîtres et affermie sur des bases inébranlables.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2).

[Baron, s.d.] (3)

« Législateurs,

Les sans-culottes composant notre société félicitent la Convention sur ses grands travaux, particulièrement sur le décret rendu en faveur des cultivateurs vieillards ou infirmes.

Braves montagnards, les grandes mesures que vous prenez pour solliciter les indigens dans toutes les classes, tant cultivateurs indigent, parent des défenseurs de la patrie; aisance pour l'achat des biens nationaux et autres, nous fait voir que l'établisse-

(1) P.V., XLI, 30. Bⁱⁿ, 20 mess.

(2) P.V., XLI, 31. Bⁱⁿ, 21 mess (1^{er} suppl^t).

(3) C 309, pl. 1207, p. 16.

ment de la République, détruisant les traitres nous allons tout à coup nous voir libre et propriétaire d'un bien ou d'un revenu, continuez dignes représentant d'un peuple libre, vos pénibles travaux; restez à votre poste et ne nous abandonnez qu'après l'anéantissement entier des tirans et des traitres et l'affermissement de nos loix et que tranquilles dans nos foyers nous nous réunissions et dire d'une voix unanime : vive la République et libre ou mourir ».

CROQUET, EMERY (*secrét.*),
BOUVIÉE, L. BŒUF (*présid.*).

8

Les administrateurs du district de Vienne-la-Patriote (1) félicitent la Convention nationale d'avoir mis à l'ordre du jour la justice et la probité, et applaudissent au décret du 23 floréal, par lequel elle accorde des secours à l'homme laborieux des campagnes lorsqu'il parvient à l'âge de la caducité. « La tendre mère n'hésitera plus, disent-ils, à devenir féconde, dans la crainte de n'offrir à ses enfans qu'une mamelle desséchée par le besoin et la douleur. Vous allez la chercher sous le chaume pour la récompenser d'avoir été fidèle aux doux vœux de la nature; et c'est au milieu de la guerre la plus terrible dont il soit fait mention dans les annales du monde, que vous trouvez des ressources pour secourir l'indigence ». Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[*Vienne-la-patriote, 30 flor. II*] (3)

« Citoyens représentans,

Lorsque vous avez élevé l'édifice majestueux de la constitution, nous vous avons admiré; lorsque par deux fois vous avez puni sans pitié les traitres qui sous le masque du patriotisme vouloient assassiner la liberté, et que vous avez appelé la terreur sur la tête de tous les coupables, la nation a vu avec étonnement la fermeté qui vous guidait. Mais lorsque vous avez mis la justice et la probité à l'ordre du jour, lorsque votre décret du 23 floréal a répandu la bienfaisance nationale sur les campagnes, c'est alors surtout que vous avez mérité les applaudissemens et la reconnaissance du peuple; avec quelle douce satisfaction nous lui ferons connoître cette loi qui paye la dette de la nation à l'honnête laboureur et à l'artisan industriel qui travaillant sans relâche n'avoient d'autre perspective que de traîner dans la misère le spectacle douloureux de leur caducité.

La tendre mère n'hésitera plus de devenir féconde dans la crainte de n'offrir à ces enfans qu'une mamelle desséchée par le besoin et par la douleur; vous allez la chercher sous le chaume pour la récompenser d'avoir été fidèle au doux vœu de la nature; et c'est au milieu des dépenses de la guerre

(1) Marne.

(2) P.V., XLI, 31. Bⁿ 21 mess. (1^{er} suppl^t); *Mon.*, XXI, 141.

(3) C 308, pl. 1198, p. 26.

la plus terrible dont il soit fait mention dans les annales du monde, que vous trouvez des ressources pour secourir l'indigence.

Restez à votre poste, vous être dignes de tenir les rênes du gouvernement parce que vous savez à la fois démasquer les intrigants, punir les perfides porter la terreur chez nos ennemis, et vous faire chérir du peuple ».

FLEURY (*présid.*).

9

Les citoyens composant la section de Romas-la-Montagne, de la commune de Puymirol, département de Lot-et-Garonne, félicitent la Convention nationale sur le décret par lequel elle proclame la croyance du peuple français à l'existence de l'Etre-Suprême et à l'immortalité de l'ame; lui offrent leurs remerciemens du décret qui accorde un secours de 400 livres à leur concitoyen Carrié, indigent, et dont l'épouse, déjà mère de quatre enfans, a encore donné le jour à trois jumeaux; l'assurent de leur reconnaissance, de leur amour, de leur dévouement et font des vœux pour la conservation des membres qui la composent.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[*Romas-la-Montagne, Comm. de Puy-Mirol, 10 prair. II*] (2).

« Sages législateurs,

Après avoir écrasé les traitres qui nous égaraient et vouloient nous perdre, vous avés senti qu'il falloit encore guérir les plaies que ces monstres avoient fait à la vertu. Ils avoient dit, les scélérats, qu'il n'y a pas de Dieu, tandis que ministres purs et fidelles tous les êtres qui nous environnent ne cessent d'annoncer son existence suprême. Vous venés de consacrer de nouveau cette vérité sainte, et à l'instant tous les esprits égarés ou timides n'ont plus meconnu la vraie lumière, tous ont recouvré la force et l'énergie, et se sont rangés sous l'empire de la raison auquel on tachoit de les arracher. La section de Romas-la-Montagne (ci-devant St. Romain) savoit qu'un système monstrueux qui plongeait l'homme dans la nullité et le néant étoit l'ouvrage de la trahison et de l'intrigue, et non celui de ses sages représentans qui avoient si solennellement proclamé nos droits sous les auspices de l'Eternel; mais elle n'a pu contenir les transports de sa joye, à la nouvelle d'un décret qui porte un dernier coup à la malveillance et à l'imposture.

Depuis longtemps régénérée; elle ne connoissait plus le langage de l'hypochrisie et de l'erreur; notre ci-devant curé avoit épousé la fille d'un vertueux laboureur, et il ne professoit plus d'autre morale que celle que vous venez de rétablir, et les principes vivifiants et sacrés avoient passé dans nos cœurs; il préside en ce moment la section.

(1) P.V., XLI, 31. Bⁿ 21 mess. (1^{er} suppl^t); *Mon.*, XXI, 142.

(2) C 309, pl. 1207, p. 17.